



FUTSAL

Règles particulières

Article 1

- La durée de tous les rencontres est de 2 x 20 minutes – temps décompté selon le règlement FIFA.
- Chaque équipe pourra demander un temps mort par mi-temps.
- L'arrêt entre les 2 périodes ne devra pas dépasser 10 minutes. Le chrono sera arrêté à la demande de l'arbitre (perte de temps excessive) et obligatoirement pendant les 2 dernières minutes.
- En poule de 3 équipes, à l'issue de chaque rencontre se terminant par un résultat nul, on procèdera à l'exécution de tirs au but (voir les modalités ci-dessous). Le résultat de cette épreuve des tirs au but sera pris en compte uniquement pour départager les équipes qui seraient à égalité de points à la fin des rencontres de poules (voir ci-dessous l'article 5).
- Lors des demi-finales croisées, de la finale et des matches de classement (3, 4, 5, 6,...) en cas d'égalité après le temps réglementaire, application de l'article 2 des règles générales des sports collectifs valables pour le futsal.
- Prolongation de 2 x 5 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de la prolongation, on procèdera à l'exécution de 5 tirs au but : 5 joueurs (pas de joueur exclus) différents tireront les tirs au but jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. En cas d'égalité après les 5 premiers tirs au but, on continuera avec les autres joueurs jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

Article 2A

- Le nombre maximum de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 12.
- **Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de FUTSAL des Jeux de la FISEC est fixé à 8. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres évènements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 8, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.**
- Toute équipe doit présenter sur le terrain 5 joueurs dont un gardien de but.
- Si, pendant le match, une équipe est réduite à moins de trois joueurs sur le terrain suite à plusieurs exclusions, l'arbitre doit arrêter la rencontre.

- Les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non respect de l'article 2A, le forfait sera appliqué pour la rencontre,

Article 3

Tout joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.

N'importe quel autre joueur peut permute avec le gardien de but pour autant que l'arbitre en soit informé préalablement. Ce changement interviendra toujours pendant un arrêt de jeu.

Article 4

Pour le classement, le décompte des points se fait de la façon suivante :

- match gagné: 3points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- forfait : 0 point

Article 5

En cas d'égalité des points, dans les poules ou au classement général, il est tenu compte dans l'ordre:

- des résultats entre les équipes terminant à égalité:
- des points attribués dans les rencontres disputées entre ces équipes
- de la différence de goals entre ces équipes
- du goal-average entre ces équipes
- de la différence générale des goals.
- du goal-average général (quotient).
- des tirs au but du point de réparation (poule de 3 uniquement)

Article 6 Exclusion.

En cas d'exclusion, le joueur ne pourra plus participer au match.

L'exclusion d'un joueur est signifiée par l'arbitre en lui montrant une carte rouge. Elle peut être précédée éventuellement d'une deuxième carte jaune.

Pendant la durée du tournoi, une carte rouge, qu'elle soit directe ou après deux cartes jaunes, entraîne la suspension pour le match suivant.

Une carte rouge directe entraîne au minimum un match de suspension.

Un joueur sera exclu du terrain si, dans l'opinion de l'arbitre, il :

- se rend coupable de jeu violent,
- se rend coupable de brutalités,
- tient des propos inconvenants, injurieux ou grossiers,
- se rend coupable , pour la deuxième fois, d'une faute méritant un avertissement.

L'équipe d'un joueur exclus suite à une carte rouge ou deux cartes jaunes pourra se compléter de la manière suivante:

- l'équipe peut être complétée d'une unité au terme des deux minutes qui suivent la reprise du jeu après l'exclusion,
- toutefois, si un but est entre-temps marqué contre elle, celle-ci peut se compléter dès le coup d'envoi qui suit.

Article 7

Les ballons n°4 fournis par l'organisateur, doivent satisfaire aux exigences de la loi 2 et portés un des logos officiels suivant : FIFA APPROVED ou FIFA INSPECTED ou la référence INTERNATIONAL MATCHBALL STANDARD.

Article 8

- Le port des protèges tibias n'est pas obligatoire
- Les buts doivent être fixés au sol
- A l'exception des modalités fixées ci-dessus et dans les articles précédents, le règlement de la FIFA est d'application, en particulier
 - les tacles et les charges sont interdits
 - la remise en jeu à la touche se fait au pied
 - toute interruption du jeu par l'arbitre pour blessure, entraîne la sortie obligatoire du joueur de l'aire de jeu
- Le nombre d'officiels sur le banc est limité à 2 par équipe.

Article 9

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Technique Internationale.